

Seul le texte prononcé fait foi.

Herbert J. Scheidt, Président de l'Association suisse des banquiers (ASB)

«Forger l'avenir, développer la liberté d'entreprendre»

Mesdames et Messieurs, chers journalistes

Soyez toutes et tous les bienvenus à notre conférence de presse annuelle! Je suis ravi de votre présence nombreuse et de votre intérêt pour l'Association suisse des banquiers. Nous avons choisi comme mot d'ordre pour notre Journée des banquiers 2018: «Forger l'avenir, développer la liberté d'entreprendre».

La stabilité, fondement de la liberté d'entreprendre

Si nous avons pour ambition de forger l'avenir et développer la liberté d'entreprendre, il nous appartient d'examiner au préalable en quoi et dans quelle mesure cette liberté d'entreprendre est aujourd'hui limitée. Dans le sillage de la crise financière et de la crise de la dette souveraine, l'attention s'est focalisée sur des enjeux comme la stabilité, la sécurité et la gestion des risques.

Ces dernières années, il a fallu adapter les modèles d'affaires de nos banques aux nouvelles circonstances. On s'est donc notamment concentré sur:

1. la dotation en fonds propres et en liquidités de nos établissements,
2. la question de la transparence fiscale et
3. le rôle et l'importance de la conformité (compliance) en matière bancaire.

Rétrospectivement, il apparaît que nos banques ont su démontrer leur capacité d'adaptation avec le plus grand professionnalisme. La dotation en fonds propres, fondement de la stabilité et de la sécurité de notre place financière, a été considérablement renforcée. Cela vaut pour les exigences en matière réglementaire, mais plus encore pour les dotations en fonds propres réels de nos établissements: les grandes banques affichent un Total Loss Absorbing Capital Ratio nettement supérieur à 30 %, alors que les exigences réglementaires – pourtant strictes – sont de 28,6 %. Pour les banques relevant de la catégorie de surveillance 3, le ratio de fonds propres requis a augmenté de 50 % depuis la crise financière et s'est établi au total à 12 %. Pour les banques de catégorie 2, il est même en moyenne de 14 % – et beaucoup de banques en Suisse détiennent en réalité des fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales de la FINMA, elles-mêmes supérieures aux exigences internationales.

Par ailleurs, au sein des commissions parlementaires où nous représentons notre branche, on parle actuellement d'introduire des exigences dites *gone concern* pour nos banques d'importance systémique nationale. Les fonds propres *gone concern* sont des fonds propres supplémentaires destinés à absorber les pertes en cas de faillite. Ils représenteraient 40 % des fonds propres déjà disponibles. Là encore, nous allons ainsi bien au-delà des exigences internationales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Nombreux sont donc les faits et les chiffres qui prouvent que, sur notre place financière, les exigences internationales en matière de fonds propres sont plus que satisfaites. En comparaison internationale, nos banques comptent aujourd'hui parmi les mieux capitalisées au monde. En parallèle, elles ont adapté leurs modèles d'affaires en matière de gestion de fortune: les modèles d'affaires transfrontaliers actuels respectent toutes les normes nationales et internationales. Les banques et la place financière sont aujourd'hui exemplaires en matière de transparence fiscale et de coopération internationale. Les instances compétentes au sein d'organismes internationaux comme le Conseil de stabilité financière, ou encore l'OCDE, nous en donnent acte. Force est hélas de constater que par ailleurs, des malentendus subsistent bien souvent quant à la réalité de la transparence fiscale en Suisse. Or toutes les banques suisses pratiquent l'échange automatique de renseignements. Les premiers transferts de données auront lieu dès cette année. On planifie actuellement la «quatrième vague» et, à brève échéance, la Suisse échangera des renseignements avec plus d'une centaine de pays. C'est donc clair: plus aucun étranger ne peut «dissimuler» de l'argent dans une banque en Suisse. Il n'y a tout simplement plus d'argent «sale» étranger en Suisse. Détenir un compte en Suisse est aujourd'hui tout aussi normal qu'en détenir un en Allemagne, en France, en Italie ou ailleurs.

Enfin, la transformation de notre branche se manifeste aussi par le rôle et l'importance de la conformité (compliance) et de la gestion professionnelle des risques dans les banques en Suisse. S'agissant de la conformité, la tolérance zéro est de mise. La propension très élevée au risque a cédé la place à une gestion rigoureuse et responsable des risques. Mais comme quand on suit un régime, le résultat n'est durable que si l'on modifie ses habitudes. C'est ce qu'on fait les banques. Elles ont consolidé leur base tout en modifiant leur culture, c'est-à-dire leur état d'esprit.

Chers journalistes, notre place financière a connu au cours des dix dernières années une mutation fondamentale. C'est le résultat d'une approche totalement axée sur la stabilité dans le secteur financier. Pourtant, nous devons veiller à ne pas être stables au point d'être paralysés: la stabilité ne doit pas devenir rigidité. La stabilité doit aller de pair avec des conditions-cadres qui laissent à nos banques la liberté d'entreprendre. Il convient à présent de ramener le balancier réglementaire à une oscillation normale: l'heure est venue de trouver une juste mesure entre, d'une part, les aspects importants que sont la sécurité et la stabilité et, d'autre part, la liberté d'entreprendre et la compétitivité. C'est ce que s'efforce de faire l'ASB, selon trois lignes directrices:

1. nous cherchons à obtenir des améliorations dans le processus réglementaire;
2. nous travaillons activement à favoriser la liberté d'entreprendre pour les petites et moyennes banques;
3. nous avons besoin de conditions-cadres propices à l'innovation pour développer la liberté d'entreprendre.

Développer la liberté d'entreprendre grâce à des améliorations dans le processus réglementaire

Nous demandons des améliorations dans le processus réglementaire, afin que la branche soit impliquée dans les projets comme un partenaire compétent, reconnu, et qui a son mot à dire. L'époque où l'on pouvait adopter de nouvelles réglementations sans tenir compte de leurs effets sur la compétitivité de notre place financière est révolue. Il y a deux ans, dans son rapport intitulé «Politique en matière de marchés financiers pour une place financière suisse compétitive», le Conseil fédéral soulignait déjà combien il était important que la réglementation intègre les aspects liés à la compétitivité. L'ASB se charge volontiers d'y veiller.

Nous examinons d'ores et déjà de très près en quoi de nouvelles réglementations sont vraiment nécessaires pour renforcer la stabilité et la sécurité. Cela suppose notamment de renoncer à tout Swiss finish prématuré. Aujourd'hui, la compétitivité pèse encore trop peu dans la balance. Depuis la suppression du secret professionnel du banquier, nos banques sont en concurrence directe avec l'étranger: nous ne pouvons plus nous permettre, en Suisse, d'introduire de nouvelles réglementations avant tous les autres pays, comme le prévoit par exemple la FINMA en ce qui concerne le Net Stable Funding Ratio; et nous ne pouvons pas non plus nous permettre de prendre systématiquement les mesures les plus strictes.

C'est pourquoi nous cherchons à nouer un dialogue d'égal à égal: les banques disposent d'une solide expertise, il faut y recourir, afin d'évaluer en amont le caractère approprié et les coûts des nouvelles réglementations éventuelles. La compétitivité de notre branche ne pourra que s'en porter mieux.

Les autorités ne doivent pas se contenter d'auditionner la branche, elles doivent aussi l'écouter. La prise en compte de nos préoccupations dans le cadre de la révision des lignes directrices de la FINMA applicables à la réglementation des marchés financiers aurait permis, selon nous, d'aboutir rapidement à de bonnes solutions. Nous n'avons hélas pas trouvé d'accord à cet égard, de sorte que nous nous en remettons à présent à la voie politique. La motion Landolt constitue un bon point de départ. Cette motion demande de clarifier le partage des responsabilités entre politique des marchés financiers et surveillance des marchés financiers.

Pour l'essentiel, les sujets concernés sont le rôle de la FINMA en matière réglementaire, la relation entre réglementation et surveillance, ainsi que les améliorations à apporter au processus réglementaire. Nous avons fait connaître nos positions en temps utile, dans le cadre du dialogue que nous entretenons avec les milieux politiques. Et nous sommes convaincus que l'on aboutira à une bonne solution politique.

Favoriser la liberté d'entreprendre pour les petites et moyennes banques

Favoriser la liberté d'entreprendre pour nos petites et moyennes banques, c'est le deuxième enjeu majeur aux yeux de l'ASB. Cette volonté reflète notre conviction qu'il faut favoriser et pérenniser la diversité de la place financière. Elle implique de donner corps au principe de la réglementation différenciée. Les exigences réglementaires imposées aux petites et moyennes banques constituent aujourd'hui un facteur de coût considérable. En termes de risque, il est logique que les petites banques se voient accorder des allègements ou des exonérations dans certains domaines. Cela concerne par exemple les obligations de reporting ou certaines exigences en matière de gouvernance.

Le régime des petites banques, en faveur duquel nous nous engageons aux côtés de la FINMA, est un premier pas dans la bonne direction pour les banques de catégorie 4 et 5. Ces banques – dès lors que leurs fonds propres sont particulièrement élevés – se verraient accorder des allègements. Nous sommes actuellement dans une phase pilote incluant au total 67 banques et nous entretenons avec la FINMA un dialogue constructif. Ce dialogue doit être poursuivi. En effet, selon les banques participantes, les allègements prévus sont encore insuffisants pour permettre de réelles économies de coûts et créer dès lors la marge de manœuvre nécessaire.

Au-delà des banques de catégorie 4 et 5, nous considérons que les petites banques particulièrement sûres doivent pouvoir bénéficier d'allègements et d'exonérations. Il ne faut pas toucher au principe d'une solide dotation en fonds propres. Mais si les fonds propres sont particulièrement élevés et si la banque concernée est ainsi particulièrement sûre, des allègements doivent être possibles pour les petites et moyennes banques de catégorie 3 et 2.

Développer la liberté d'entreprendre signifie non seulement créer des espaces de liberté, mais aussi préserver les espaces existants. La Suisse se situe géographiquement au cœur de l'Europe, les clients des banques viennent pour beaucoup des pays voisins, de sorte que la question de l'accès aux marchés des pays de l'UE revêt une importance cruciale. Nos petites et moyennes banques, là encore, sont particulièrement concernées, car elles n'ont pas la taille requise pour ouvrir des filiales à l'étranger.

Dans ce contexte, mon message politique est clair et sans équivoque: pour nous assurer l'accès à nos clients, il nous faut un bon accord-cadre avec l'UE – un accord-cadre susceptible de réunir une majorité. Notre expérience en matière d'opérations transfrontalières nous a appris que sans accord-cadre, nous ne sommes pas en mesure de maintenir le statu quo. L'accès au marché et la reconnaissance de l'équivalence boursière sont des priorités absolues pour notre place financière, voire pour la Suisse dans son ensemble.

Pourtant, les travaux en vue d'aboutir à un accord-cadre s'annoncent extrêmement difficiles, surtout sur le plan de la politique intérieure. Toutes les parties prenantes, y compris les syndicats, doivent s'engager dans un esprit constructif et avec le souci de la concertation. Refuser le dialogue sur un sujet aussi important pour notre pays, c'est faire affront à la Suisse et à notre gouvernement. Cela revient à ébranler nos structures démocratiques de manière irresponsable. En fin

de compte, il s'agit d'empêcher que la liberté d'entreprendre existante ne soit réduite sans raison.

Dans le domaine hypothécaire, la BNS a lancé un débat sur l'éventuel renforcement des exigences applicables en matière d'octroi de crédit. Fondamentalement, il s'agit de savoir dans quelles circonstances il y a lieu de prendre des mesures réglementaires globales, valables sur l'ensemble du territoire suisse, et dans quelles circonstances des mesures ciblées sur des établissements individuels sont mieux à même d'atténuer les risques existants.

Nous sommes convaincus que des tests de résistance (*stress tests*) appropriés permettront de clarifier la question et d'y répondre. Nous travaillons avec les autorités à ce sujet. Tant que la question n'a pas été clarifiée, nous sommes opposés aux propositions de mesures globales, qui sont onéreuses pour la branche. Un nouveau relèvement prématuré du volant anticyclique de fonds propres serait inapproprié, car il éliminerait des acteurs importants du marché, qui soutiennent fortement la croissance en matière d'immobilier de rendement.

Des conditions-cadres propices à l'innovation dans un monde numérique

Mesdames et Messieurs, j'en viens à la troisième ligne directrice qui guide nos activités, et qui nous permettra de tourner nos regards vers l'avenir et le monde numérique. Au cours des deux dernières années, nous nous sommes efforcés de déceler les tendances en amont, afin d'anticiper les évolutions dans notre secteur. Voici quelques exemples du travail accompli ces douze derniers mois: 1. L'ouverture de compte à distance, par voie électronique, est devenue réalité. Nos banques répondent ainsi au souhait des clients de ne plus avoir à se déplacer en personne pour ouvrir un compte. 2. Nous travaillons à l'introduction de l'identification électronique, dont l'impact dépasse de loin le domaine bancaire: l'e-ID transformera radicalement notre manière de nous légitimer, et donc de nous identifier dans le monde numérique. Grâce à notre travail, le projet de loi actuel intègre des éléments importants concernant la gouvernance ainsi que la confiance des utilisateurs dans la sécurité de l'e-ID. C'est une étape majeure et nous contribuons ainsi à conforter l'avance de la Suisse en matière numérique. 3. Autre question à l'ordre du jour au sein de l'ASB: le stockage de données bancaires sur des clouds. Le stockage numérique de données peut permettre aux banques de réaliser d'énormes économies. En termes de politique d'entreprise, c'est donc une question cruciale pour toutes les banques. Dans la mesure où les clouds ne connaissent pas de frontières nationales, mais où la protection et la sécurité des données doivent être assurées, le sujet est particulièrement complexe pour les banques. Pour l'ASB, il s'agit là d'un domaine de travail prioritaire. Avec les autorités et les prestataires, nous sommes à la recherche de solutions qui répondent à toutes les exigences pour pérenniser le Swissbanking dans un monde numérique.

Mesdames et Messieurs, dix ans après la crise financière, la place financière suisse est stable et sûre. Nous disposons d'une base solide et pouvons envisager l'avenir avec confiance. Pour réussir, nous devons toutefois trouver la juste mesure entre stabilité et sécurité d'un côté, croissance et compétitivité de l'autre. Nous devons préserver et développer la liberté d'entreprendre. C'est la mission qui incombe à l'ASB.

Comment nous y prenons-nous? Quels sont nos autres domaines d'intervention? Notre CEO, Claude-Alain Margelisch, va vous en dire un peu plus.

Je vous remercie de votre attention.